

Délibération n°2024-01-04

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.9

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
**Territoire d'Industrie département de la Creuse
convention et financement**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	14
Votants	80

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 6 février 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Serge Peyraud est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Jouve Nicolas	à	Aurélie Gibouret-Lambert
Badia Maryse	à	Sandra Delibit	Junisson Mady	à	Jean-Pierre Guitard
Calla Tony	à	Michel Pesteil	Le Gall Nathalie	à	Franck Rebuzzi
Cornelissen Tony	à	Gilles Barbe	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Ribeiro Sophie	à	Marilou Padilla-Ratelade
Delpy Daniel	à	Jacqueline Cornelissen	Sauviat Jean-Marc	à	Sébastien Devallière
Gantheil Robert	à	Philippe Roche	Valibus Michèle	à	Christophe Arfeuillère

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent ; Simandoux Nelly (représenté).

Délibération n°2024-01-04



Le Président explique que lors du conseil national de l'industrie du vendredi 23 juin, la Première ministre a officiellement lancé la **phase II du programme Territoires d'industrie** pour la période 2023-2027, une des actions du plan industrie verte. Les Territoires d'industrie sont des groupements d'intercommunalités constituant un bassin d'emploi ayant une logique industrielle propre (y compris en interdépartemental ou interrégional).

Les territoires volontaires étaient invités avant le 22 septembre 2023, à définir un périmètre opérationnel, à établir une gouvernance partagée (notamment sur la base d'un binôme élu/industriel), et à définir une feuille de route industrielle.

Cet AMI (Appel à manifestation d'intérêt) répondant pleinement aux enjeux définis dans le pacte territorial de la Creuse, des échanges ont conduit à **envisager que le département creusois soit intégralement couvert par ce dispositif**.

C'est dans ce cadre que Haute Corrèze Communauté a été sollicité par la Préfecture de la Creuse en juillet 2023.

Afin de ne pas léser les entreprises industrielles de notre communauté de communes, la collectivité a souhaité soutenir la réponse du département de la Creuse.

Les EPCI creusoises ont validé lors d'une réunion le 7 septembre 2023, le dépôt de la candidature départementale sur la base suivante :

- Un périmètre concernant l'ensemble de la Creuse, y compris celles de l'EPCI Haute Corrèze Communauté ;
- Des enjeux majeurs :
 - redévelopper les compétences manquantes sur le territoire (rendre attractifs les métiers industriels d'une part et faire correspondre l'offre de formation du territoire avec les besoins des entreprises d'autre part) ;
 - renforcer la coopération entre les acteurs industriels ;
 - un plan d'actions provisoire, qui sera affiné ensuite avec les acteurs locaux
 - une gouvernance basée sur un polynôme de cinq élus et cinq industriels fortement investis sur le département. L'ensemble du territoire est représenté dans ce polynôme, dont les trois centres industriels (La Souterraine, Guéret et Aubusson), et les différentes filières (bois, métallurgie, construction).
 - Un chargé de mission viendra appuyer la mise en œuvre de ce plan d'action au côté du polynôme .

Calendrier :

- La candidature creusoise, à l'échelle départementale, a été retenue le 9 novembre dernier.
- Le programme d'actions doit être finalisé. Il sera conçu par et pour les industries creusoises, avec l'ensemble des partenaires afin de bénéficier de crédits pour accompagner le développement de l'industrie creusoise et valoriser nos entreprises. Un chargé de mission sera recruté en 2024 par la communauté d'agglomération du Grand Guéret pour le compte des 10 EPCI de la Creuse. Le poste est financé par le FNADT à hauteur de 40000 € / an sur les dépenses salariales (hors coûts de fonctionnement) .

Délibération n°2024-01-04



Envoyé en préfecture le 20/02/2024
 Reçu en préfecture le 20/02/2024
 Publié le
 ID : 019-200066744-20240215-20240104-DE

- Le financement est d'ores et déjà assuré pour deux années . Le reste à charge est à proratiser entre les intercommunalités du département sur la base d'une clé de répartition démographique.
- Il est de 437,52 €/ an sur 2024 et 2025 pour Haute-Corrèze Communauté

Après en avoir délibéré favorablement, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **POURSUIT** l'engagement dans le dispositif Territoire d'Industrie 2 ;
- **CONFIE** le portage administratif du poste de chargé de mission Industrie Creuse à la communauté d'agglomération du Grand Guéret pour le compte des EPCI creusois ;
- **VALIDE** la participation de la communauté de communes au financement du poste Chargé de mission Industrie Creuse, dont les modalités de fonctionnement seront détaillées dans une convention d'entente intercommunautaire ;
- **AUTORISE** le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

A l'unanimité	
Votants	80
Pour	80
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 15 février 2024

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2024-01-04



Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 019-200066744-20240215-20240104-DE

2024 -

